DEPARTEMENT
DE **L'AIN**

ARRONDISSEMENT
DE **NANTUA**

VILLE D'OYONNAX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vingt-cinq septembre deux mille vingt-trois

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 18 septembre 2023, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Michel PERRAUD, Maire.

PRÉSENTS	REPRÉSENTÉS	ABSENTS	POUVOIRS
30	4	1	4

Objet :
10 - Vente de gré à gré du véhicule immatriculé DA-210-HZ

PRÉSENTS : Michel PERRAUD, Laurent HARMEL, Anne MOREL, Jacques VAREYON, Anne-Marie GUIGNOT, Noël DUPONT, Marie-Claire EMIN, Jean-Jacques MATZ, Evelyne VOLAN, Fatih KAYGISIZ, Dominique BEY, Marie-Josèphe LEVILLAIN, Françoise COLLET, Jacques MAIRE, Christine PIQUET, Caroline MANZONI, Fabrice BERTERA, Corinne REGLAIN, Fanny RIPPE, Laure MANDUCHER, Amaury VEILLE, Hugo CARRAZ, Christine PITTI, Jean-Charles de LEMPS, Jean-Michel FOUILLAND, Annie ZOCCOLO, Alexandra ANTUNES, Julien MARTINEZ, Marine PARROT, Philippe TOURNIER-BILLON

REPRÉSENTÉS : Yamina GRANDCLEMENT (pouvoir à Corinne REGLAIN), Freddy NIVEL (pouvoir à Laurent HARMEL), Antoine LUCAS (pouvoir à Jacques VAREYON), Sonia CHEVAUCHET (pouvoir à Marine PARROT)

ABSENTS : Assad AKHLAFA

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

Mme Françoise COLLET est nommée secrétaire de séance.

M. Jacques MAIRE, rapporteur, expose au Conseil municipal que la Ville a souhaité faire une reprise du véhicule (tondeuse) immatriculé DA-210-HZ lors de l'acquisition d'un nouveau véhicule inscrit au Budget Supplémentaire 2023.

Comme le montant de la reprise dépasse le seuil des 4 600 € donné en délégation à Monsieur le Maire par délibération du 26 janvier 2023, il convient de présenter la vente au Conseil municipal.

Considérant que le véhicule immatriculé DA-210-HZ ne correspond plus au besoin de la Ville,

Considérant l'offre de reprise de CLAAS RESEAU AGRICOLE d'acquérir le dit véhicule pour la somme de 6 000 €,

Vu l'avis de la Commission des finances,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal,

A l'unanimité,

- Accepte la vente à CLAAS RESEAU AGRICOLE du véhicule immatriculé DA-210-HZ pour la somme de 6 000 €,

Objet :
10 - Vente de gré à gré du véhicule immatriculé DA-210-HZ

- Précise que le véhicule mentionné ci-dessus sera retiré de l'inventaire communal.

Fait à Oyonnax, le 25 septembre 2023

Le Maire,

MAIRIE D'OYONNAX (Ain)

Délibération certifiée exécutoire de plein droit conformément aux dispositions de l'article L 2131-1 et suivants du CGCT :
- par sa présentation en Préfecture le 27 SEP. 2023
- par sa publication le 27 SEP. 2023

Le Maire

MAIRIE D'OYONNAX (Ain)